Séance du 3 novembre 2026

L'an 2026, le 3 novembre à 20 heures 30 minutes, le Conseil Municipal de la commune d'Avezé dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, dans le lieu habituel de ses séances, salle de la mairie, sous la présidence de Madame Danièle Chartrain, Maire.

Présents : Danièle Chartrain, Philippe Chevalier, Cécile Carré, Pierre Boulard, Marie-Noëlle Martin, Christelle Copleutre, Jean-Marie Glon, Michel Cormier, Stéphane Meslay, Céline Causard, Sabrina Jousselin,
Excusés : Michel Picault (pouvoir à Philippe Chevalier), Céline Voisin,
Absents : Franck Viel, Guy Daguené,

A été nommée secrétaire de séance : Céline Causard.

1- Délibération n°D672026 – Approbation du rapport d'activités 2025 de la communauté de communes du Perche Emeraude : *Approuvé*

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité :

• **Prend acte** du rapport d'activités de la Communauté de communes du Perche Emeraude pour l'année 2025.

2- Délibération n°D682026 – Attribution des bons de Noël 2026 : *Approuvé*

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité :

• **Décide** de reconduire l'attribution des bons de Noël aux habitants d'Avezé âgés de 70 ans et plus au 31 décembre 2026,
• **Fixe** le montant du bon de Noël à 18,00 € pour l'année 2026 avec une date de validité jusqu'au 15 janvier 2027,
• **Dit** que les bons seront utilisables chez les commerçants de la commune mentionnés sur le bon,
• **Dit** que cette dépense sera inscrite au budget 2027,
• **Donne tout pouvoir** à Madame le Maire pour effectuer les démarches nécessaires à la mise en place de cette délibération.

3- Délibération n°D692026 – Résiliation de la convention d'occupation précaire du local au 12 rue du Prieuré : ***Approuvé***

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité :

• **Décide** de mettre fin à la convention d'occupation précaire en respectant le délai de préavis de trois mois,
• **Charge** Madame le Maire de signer tous les documents relatifs à cette délibération,
• **Donne tout pouvoir** à Madame le Maire pour effectuer les démarches nécessaires à la mise en place de cette délibération.

4- Délibération n°D702026 – Création d'un emploi permanent d'adjoint technique territorial : ***Approuvé***

Création d'un emploi permanent d'adjoint technique territorial à temps non complet d'une durée hebdomadaire de 20/35ème annualisée à compter du 1er janvier 2027 pour assurer l'accueil et la surveillance des élèves pendant les services périscolaires de la garderie du matin et du soir et de la pause méridienne ainsi que l'aide dans la classe des maternelles de 11h30 à 12h00.
Emploi à pourvoir par un fonctionnaire titulaire du grade d'adjoint technique territorial ou par un agent contractuel sur le fondement de l'article L332-8 3° et L332-8 6° du code général de la fonction publique.
Niveau de recrutement : niveau de diplôme 3 et expérience auprès des enfants exigée
Niveau de rémunération : entre l'indice brut 367 et l'indice brut 432
Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité :

• **Adopte** ces propositions, ainsi que la modification du tableau des emplois et des effectifs,
• **Dit que** les crédits nécessaires sont inscrits au budget de la Commune,
• **Charge** Madame le Maire de signer tous les documents relatifs à ce dossier et de procéder au recrutement.

5- Délibération n°D712026 – Devis télésurveillance des postes de relevage : ***Approuvé***

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité :

• **Retient** les devis de la société SEAM pour un montant de 3 679,00 € HT par coffret de télésurveillance par poste de relevage, soit une dépense totale de 7 358,00 € HT,
• **Dit que** cette dépense sera mandatée au budget Assainissement en section d'investissement à l'article 2156,
• **Autorise** Madame le Maire à signer les devis et tous les documents relatifs à cette délibération.

6- Délibération n°D722026 – Devis installation de deux parafoudres à l'église : ***Approuvé***

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité :

• **Retient** le devis de la société Bodet Campanaire pour l'installation de deux parafoudres à l'église pour un montant de 1 387,00 € HT, soit 1 664,40 € TTC,

Mise en ligne le : 12/11/2026 17:50 (Europe/Paris)
Collectivité : Avezé
https://www.aveze72400.fr/documents_administratifs/87000

• **Dit que** cette dépense sera mandatée en section d'investissement à l'opération n°88 – article 2135,
• **Autorise** Madame le Maire à signer le devis et tous les documents relatifs à cette délibération.

7- Délibération n°D732026 – Fonds de concours 2026 – Rénovation de la couverture de la salle polyvalente : *Approuvé*

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité :
• **Sollicite** l'aide de 12 500,00 € allouée par la Communauté de Communes du Perche Emeraude en date du 5 octobre 2026, au titre des Fonds de concours 2026 pour l'opération suivante : Thème Opérations diverses – Rénovation de la couverture de la salle polyvalente,
• **Approuve** le plan de financement prévisionnel suivant :

DEPENSES		RECETTES	
Nature de l'opération	Coût prévisionnel en € HT	Partenaires financiers	Montant en €
Rénovation de la couverture de la salle polyvalente	83 500,00 €	Fonds de concours DETR Part restant à la commune	12 500,00 € 26 747,00 € 44 253,00 €
TOTAL	83 500,00 €	TOTAL	83 500,00 €

• **Donne tout pouvoir** à Madame le Maire pour effectuer toutes les démarches afférentes à cette décision.

8- Délibération n°D742026 – Maîtrise d'œuvre réfection de la couverture de la salle polyvalente : *Approuvé*

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité :
• **Accepte** le devis d'Audevard Architecture pour un montant de 8 800,00 € HT, soit 9 680,00 € TTC,
• **Autorise** Madame le Maire à signer le devis,
• **Dit que** la dépense sera mandatée en section d'investissement à l'opération n°119 - article203,
• **Donne tout pouvoir** à Madame le Maire pour effectuer toutes les démarches afférentes à cette délibération.

9- Délibération n°D752026 – Fonds vert – Rénovation énergétique de la salle polyvalente : *Approuvé*

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité :
• **Décide** que le projet de rénovation énergétique de la salle polyvalente va être retravaillé afin d'en réduire le coût,
• **Confirme** solliciter la reconduction du concours de l'Etat pour le Fonds vert – Rénovation énergétique des bâtiments publics locaux en 2027 pour le projet de rénovation énergétique de la salle polyvalente,
• **Donne tout pouvoir** à Madame le Maire pour effectuer toutes les démarches afférentes à cette délibération.

10- Aménagement des trottoirs de la Métairie : *Retiré*

11- Prestation d'assistance à maîtrise d'ouvrage voirie : *Approuvé*

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité :
• **Décide** de continuer la mission voirie avec l'ATESART,
• **Donne tout pouvoir** à Madame le Maire pour effectuer toutes les démarches afférentes à cette délibération.

DIVERS

- Organisation du 11 novembre : Madame le Maire informe le Conseil municipal que 44 personnes seront présentes au repas des aînés. Madame le Maire propose au Conseil municipal de préparer la salle le mardi 10 novembre 2026 à 18h00. Seront présents Danièle Chartrain, Marie-Noëlle Martin, Cécile Carré et son mari, Philippe Chevalier et Pierre Boulard.
Madame le Maire informe le Conseil municipal que les enseignantes de l'école souhaitent faire participer les enfants à la commémoration du 11 novembre par des lectures et le chant de la Marseillaise.

- Lancement de la collecte de dons pour la restauration du tableau Traditio Legis : Monsieur Philippe Chevalier informe le Conseil municipal que le lancement officiel de la collecte de dons avec la Fondation du Patrimoine aura lieu le samedi 14 novembre 2026 à 11h00 à l'église d'Avezé.

- Courrier de Monsieur Coualan : Madame le Maire fait lecture du courrier de Monsieur Coualan qui restitue le terrain à côté du terrain de boules que la commune lui avait mis à disposition gracieusement contre entretien.

- Demande de Monsieur et Madame Lahari : Madame le Maire informe le Conseil municipal qu'il y a des problèmes de distribution de courriers entre les habitations de la rue de la Métairie et du lieu-dit la Métairie ayant les mêmes numéros et que les services de secours se sont également trompés d'habitation lors d'une intervention. Madame le Maire propose au Conseil municipal de changer les numéros des habitations du lieu-dit la Métairie en prenant en compte la distance entre la mairie et les habitations.

- Devis abattage d'un arbre au chemin du Mané : Madame le Maire informe le Conseil municipal qu'un

Mise en ligne le : 12/11/2026 12:50 (Europe/Paris)
Collectivité : Avezé
https://www.aveze72400.fr/documents_administratifs/87000

arbre dangereux doit être abattu au chemin du Mané et qu'un devis a été demandé à l'entreprise D'une branche à l'autre pour un montant de 1 800,00 € HT, soit 2 160,00 € TTC comprenant l'abattage de l'arbre pour 800,00 € HT, soit 960,00 € TTC et l'évacuation des végétaux pour 1 000,00 € HT, soit 1 200,00 € TTC.
Au vu du montant de l'évacuation des végétaux, le Conseil municipal décide d'accepter le devis uniquement pour l'abattage de l'arbre pour un montant de 800,00 € HT, soit 960,00 € TTC. L'évacuation des végétaux sera effectuée par des bénévoles.

- Compte-rendu de la commission animations et cadre de vie : Madame le Maire informe le Conseil municipal que la commission animations et cadre de vie s'est réunie le 22 septembre 2026 et fait le compte rendu de cette commission. Il a été décidé :

- le choix du fleurissement des parterres situés à la sortie du bourg sur la route de Préval, au terrain de boules et au rond-point de la RD323,
- de planter des arbres des naissances, de type arbres fruitiers anciens, dans la partie haute du terrain de loisirs, au-dessus du noyer,
- lors de l'élagage des chemins et de la voirie de laisser la végétation sur la partie haute des talus dans les chemins du Tertre et de la Vigne. Les bermes et les retours des talus/fossés seront élagués.

- Agenda : Madame le Maire fait part au Conseil municipal de la nécessité de programmer les dates des événements à venir :

- Arrivée du Père Noël : le dimanche 20 décembre 2026,
- Vœux du Maire : le samedi 9 janvier 2027 à 11h00,

Madame le Maire rappelle au Conseil municipal que les élections présidentielles auront lieu les 18 avril et 2 mai 2027 afin de tenir les permanences du bureau de vote.

Affiché en mairie le : 09/11/2026
Mise en ligne le : 12/11/2026 12:50 (Europe/Paris)
Collectivité : Avezé
https://www.aveze72400.fr/documents_administratifs/87000